



pour

LE DÉFENSEUR  
DES DROITS  
defenseurdesdroits.fr



## Enquête sur les discriminations dans l'accès au logement

Principaux enseignements

Octobre 2012

A la demande du Défenseur des droits, l'IFOP a réalisé un sondage sur la perception et le vécu des discriminations dans l'accès à un logement locatif. Afin d'identifier d'éventuelles différences liées au fait de résider dans un quartier sensible, a été constitué un panel d'habitants de zones urbaines sensibles, comparé aux habitants de la France entière.

1

82 % du panel représentatif de l'ensemble de la population française considèrent que les discriminations dans l'accès à un logement locatif sont fréquentes.

Paradoxalement, ce chiffre est inférieur pour le panels des seuls habitants des ZUS (70%) , alors qu'ils sont, dans les faits davantage exposés aux discriminations dans l'accès au logement : plus d'un tiers des habitants des ZUS ayant cherché un logement au cours des dix dernières années déclare avoir été victime de discrimination, contre un quart pour les personnes représentatives de la société française dans son ensemble.

2

Les personnes ayant un revenu irrégulier (CDD, intérim) sont perçues comme étant les plus exposées à des différences de traitement. S'il ne s'agit pas à proprement parler d'un critère de discrimination au sens de la loi, l'irrégularité des revenus concerne le plus souvent des populations spécifiquement exposées aux discriminations, telles que les personnes jeunes, d'origine immigrée, les familles monoparentales... Cette situation pourrait donc s'apparenter à une discrimination indirecte.

L'importance des ressources se retrouve à l'identique au niveau du vécu : le fait d'avoir un contrat de travail précaire ou des revenus ne provenant pas d'un salaire est cité comme un critère discriminant par plus de la moitié des victimes.

S'agissant des autres critères de discrimination, on note une différence entre le vécu des habitants des ZUS et de la population globale : pour 37% des habitants des ZUS, la discrimination dont ils ont été victimes est liée à leur origine (contre 14% pour la France entière)

et 32% à la structure familiale (contre 18% pour la France entière). Les spécificités sociodémographiques des ZUS peuvent expliquer ces différences.

Le (jeune) âge est le 2<sup>ième</sup> critère (après les revenus) cité par les victimes représentant la France entière, alors qu'il n'apparaît qu'en 4<sup>ième</sup> position pour les victimes résidant en ZUS.

3

Dans les représentations collectives, les actes de discrimination à l'égard des candidats à la location sont d'abord considérés comme étant le fait de propriétaires individuels (54% pour la France entière et 43% pour les habitants des ZUS). Les organismes gérant le logement social arrivent en dernière position, après les agences immobilières.

Ces représentations ne résistent pourtant pas à l'épreuve des faits : si les victimes (France entière) pointent majoritairement les propriétaires (54%), les discriminations sont également fréquemment le fait des agences immobilières (42%) et des organismes gérant le logement social (30%).

Le lieu de résidence influe sur ce point, les habitants en ZUS se distinguant par une mise en cause beaucoup plus fréquente des bailleurs sociaux : 50% d'entre eux désignent un bailleur social à l'origine des discriminations, contre 30% parmi les répondants France entière.

4

Quel que soit leur lieu de résidence, moins d'un quart des victimes de discrimination ont engagé des démarches en vue de faire valoir leurs droits, soit parce qu'elles doutaient de la crédibilité qui leur serait accordée, soit parce qu'elles ne savaient pas à qui s'adresser. Cette méconnaissance est confirmée par les déclarations relatives aux organismes saisis par les victimes : les réponses sont très éclatées et aucune institution ne se détache véritablement.

5

S'agissant des mesures jugées efficaces pour lutter contre les discriminations, les personnes interrogées citent majoritairement la réalisation de tests en conditions réelles auprès des loueurs, ainsi qu'un durcissement des sanctions. Les actions d'information et de sensibilisation n'arrivent qu'en dernière position.

6

L'importance des discriminations dans le logement, perçues comme vécues, est soulignée par le fait qu'une partie non négligeable des personnes non victimes à ce jour craignent d'être discriminées dans l'avenir (56% des habitants des ZUS et 30% pour la France entière). Par ailleurs, une majorité des Français (68%), et *a fortiori* des habitants des ZUS (77%), considère la mixité sociale comme devant constituer une priorité des pouvoirs publics dans les années à venir.